



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le mardi 13 février 2024

Investir pour la pédopsychiatrie : une urgence pour les enfants protégés !

Un an après le cri d'alarme partagé par plusieurs Présidentes et Présidents de Département, Chaynesse Khirouni et Marie-José Amah, Présidente et Vice-Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle, alertent de nouveau quant au manque criant de moyens de la pédopsychiatrie en France, un déficit qui se creuse et met en difficulté les professionnels de la Protection de l'Enfance au quotidien.

En Meurthe-et-Moselle, une cinquantaine de jeunes présentant d'importants troubles psychopathologiques sont actuellement accueillis au sein des dispositifs de protection de l'enfance de notre Département, alors qu'ils devraient être accueillis dans des établissements ou services spécialisés relevant de l'État.

« Face à ce déficit de prise en charge sanitaire des enfants confiés ou accompagnés, nous avons interpellé en novembre dernier l'Agence régionale de santé (ARS) sur les solutions à mettre en œuvre, de manière constructive mais urgente, affirme la Présidente. Cette situation n'est plus tenable, elle épuise les professionnels, génère de nombreuses ruptures de parcours pour les jeunes et, in fine, dessert notre mission principale. »

La Vice-Présidente rappelle ce chiffre en constante augmentation : *« Un enfant sur quatre accompagnés au titre de l'Aide sociale à l'enfance présente cette double vulnérabilité. Or leur situation requiert une prise en charge spécifique, pour laquelle l'accompagnement social et socio-éducatif ne peut être la seule réponse. »*

Le manque voire l'absence de solutions adaptées aux enfants, adolescents et jeunes adultes ayant une pathologie psychique, qu'ils soient dans leur famille ou confiés, engendre une dégradation des problèmes sociaux au sein de la famille et/ou dans les établissements.

« Alors que le Premier Ministre a dit vouloir faire de la santé mentale une grande cause nationale, j'attends désormais du gouvernement qu'il s'engage au plus vite pour « réarmer » la pédopsychiatrie, sans laisser de côté les enfants protégés », insiste Chaynesse Khirouni.

« Cela signifie ouvrir les places manquantes dans les établissements spécialisés relevant du secteur médico-social, former les professionnels mais aussi garantir des moyens à la hauteur des besoins pour créer les conditions d'une prise en charge adaptée des enfants protégés en situation complexe, et toujours favoriser les passerelles entre institutions... mais sans que l'État ne se défausse sur les collectivités ! », avance la Présidente.

C'est ce plaidoyer que mène le Département depuis plusieurs années auprès de ses partenaires institutionnels mais aussi des ministres successifs, avec un diagnostic posé dès 2019 par Annie Silvestri, alors Vice-Présidente déléguée à l'Autonomie, à l'occasion de la concertation sur la santé mentale menée par le délégué ministériel chargé de la santé mentale et de la psychiatrie. *« Un diagnostic alarmant resté sans réponse, avec le constat d'une aggravation de la situation que nous dénonçons également, comme a pu le faire la CGT dans sa lettre ouverte du 25 janvier dernier. Notre objectif comme celui de l'État doit être ne laisser aucun enfant sans solution »*, conclut la Présidente du Département.